

ENGAGEMENT DE LOCATION SAISONNIÈRE ENTRE PARTICULIERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE

Monsieur Marc Laveuve 42 rue du Tronquet 33140 Villenave D'Ornon
TELEPHONE : 033 (0)5-56-87-51-13 E-mail : Larme99@gmail.com

Loue à Titre de résidence provisoire et de vacances à :

Monsieur _____ **Adresse :** _____

TELEPHONE : fixe : _____ mobile : _____

E-mail : _____

Les locaux meublés situés à :

**N°9 Rue Joan Vinyoli, Résidence «St Jacques »,Appartement N°8,Rosas,
Provincia de Jerona, Espagne**

Le Tout conforme au descriptif ci-après et selon les termes librement consentis et acceptés du présent engagement.

ETAT DESCRIPTIF

- ▶ Désignation : Appartement
 - ▶ SURFACE HABITABLE : 82 mètres carré Les lieux désignés sont prévus pour 4/5 personnes.
 - ▶ Comprenant un balcon
 - ▶ 3 Pièces principales : dont un séjour et 2 chambres à coucher
 - ▶ NOMBRE DE LITS : 2 lits pour 1 personne.
1 lit pour 2 personnes.
 - ▶ CUISINE EQUIPEE DONT : Une Gazinière, Un mini Four, Un Réfrigérateur
Une Hotte, Une Cafetière électrique
 - ▶ SALLE DE BAINS : Un WC. , Une Baignoire, Un lave-linge, Un Lavabo
▶ + WC-SEPARÉ (en dehors de la salle de bain)
 - ▶ APPARTEMENT AVEC : Eau Chaude, Electricité 220 Volts
 - ▶ PARKING : Parking privé à l'arrière de la résidence
 - ▶ VAISSELLE : Pour 4 à 5 Personnes
 - ▶ LINGE : Couvertures, Oreillers (pas de draps)
 - ▶ ANIMAUX : petit chien accepté
 - ▶ AUTRES ELEMENTS IMPORTANTS :
- SITUATION : 350 mètres de la mer et des commerces. 4 Km de la ville de Rosas

VOIR AU DOS ►

La présente location est assujettie aux conditions d'usage et plus particulièrement aux suivantes, que les parties s'engagent à exécuter fidèlement :

- Pour le propriétaire délivrer un logement conforme aux normes d'habitabilité et au descriptif du recto, exempt de tout vice susceptible d'en interdire l'usage normal.*
- Pour le locataire, occuper les lieux paisiblement, respecter le règlement de copropriété, entretenir les lieux loués et les rendre en bon état de propreté, et de réparations locatives, sans modifier la disposition du mobilier, souscrire une assurance couvrant les risques locatifs et le recours des voisins (multirisques, garantie villégiature).*

DUREE La présente location prend effet le _____ à **12 heures** pour se terminer le _____ à **10 heures**.

Elle ne pourra être prorogée sans l'accord écrit du propriétaire.

LOYER Il est fixé à _____ **Euros** Charges comprises que les parties conviennent de régler comme suit : _____ **Euros**, à titre d'arrhes versés ce jour au propriétaire, contre reçu. Le solde, soit _____ **Euros** , Avant le départ, contre remise des clés (_____ € + dépôt de garantie de 250 € = _____ € , **2 chèques séparés**)

CHARGES Néant

DÉPÔT DE GARANTIE Le locataire versera au propriétaire, lors de l'entrée dans les lieux, la somme de **250 Euros**. Cette somme lui sera remboursée sous dix jours après son départ, déduction faite du montant des charges dues et de ce qui pourra être retenu en réparation des dommages constatés lors de la restitution des clés.

ANNULATION Le présent contrat ne pourra être annulé que dans les cas de force majeure suivants : décès, accident ou maladie nécessitant l'hospitalisation du locataire, de son conjoint, de ses ascendants ou descendants directs. Toutefois, les sommes versées ne seront remboursées que sur présentation de justificatifs et sous réserve de réparation du préjudice subi par le propriétaire s'il se trouve dans l'impossibilité de relouer les locaux aux dates sus-indiquées.

En cas d'interruption de séjour, le locataire ne pourra prétendre à aucun remboursement de loyer, sauf s'il apporte la preuve (constat d'huissier ou témoignages écrits) dans les trois jours que cette interruption est imputable à la location elle-même (découverte de vices cachés, apparition de nuisances inattendues ...).

Fait à VILLENAVE D'ORNON le _____ en 2 exemplaires

Le locataire dispose d'un délai de réflexion de huit jours francs à compter de la réception du présent contrat. Passé ce délai, l'option de réservation sera levée

LE PROPRIÉTAIRE

LE LOCATAIRE